Rapport Développement durable 2014
Conseil régional Pays de la Loire

INTRODUCTION **3**

OBJECTIF 1 : DIFFUSER LA CULTURE DU DEVELOPPEMENT DURABLE : FORMER ET MOBILISER POUR CHANGER **4**

- L'ADOPTION DE LA CHARTE REGIONALE 4
- L'ORGANISATION DE LA PREMIERE JOURNEE REGIONALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA RESPONSABILITE SOCIETALE 5
- LA POURSUITE DE LA DEMARCHE DES ETABLISSEMENTS ECO-RESPONSABLES 5

OBJECTIF 2 : METTRE LA SOLIDARITE ET LA LUTTE CONTRE LES INEGALITES AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE **6**

- LE SOUTIEN A LA CREATION DE MAISONS DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRES 6
- L'EXPERIMENTATION DES JEUNES AMBASSADEURS DES DROITS POUR L'EGALITE 7
- LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE 7
- L'ADAPTATION AU VIEILLISSEMENT DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX 7
- LA MOBILISATION REGIONALE POUR LE PLAN « 100 000 FORMATIONS PRIORITAIRES POUR L'EMPLOI » 8
- L'ADOPTION DU SCHEMA D'ANIMATION DU SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO) 8
- LA PREVENTION DU DECROCHAGE SCOLAIRE 9
- LA REOUVERTURE DE LA LIGNE FERROVIAIRE NANTES-CHATEAUBRIANT 9
- UNE NOUVELLE COOPERATION AUTOUR DE LA GESTION DE L'EAU 9

OBJECTIF 3 : REMETTRE L'HUMAIN AU CŒUR DE L'ECONOMIE **11**

- LA MISE EN PLACE DU FONDS REGIONAL D'AIDE AU CONSEIL RSE 11
- LE DEVELOPPEMENT DE CIRCUITS COURTS DE LA FINANCE 11
- L'ADOPTION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE A LA MODERNISATION DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE 12
- LE LANCEMENT DE LA SILVER ECONOMIE 13
- LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA FILIERE CULTURELLE 13
- LE DEVELOPPEMENT DES CONTRATS DE PROGRES 13

OBJECTIF 4 : BATIR UNE REGION POST-CARBONE RESILIENTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE **14**

- L'ADOPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE DE TRANSITION ENERGETIQUE 14
- LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS 15
- LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LYCEES ET CFA 16
- L'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU SERVICE PUBLIC REGIONAL DE TRANSPORT PAR L'INSTALLATION DE MOBILIERS VELOS SECURISES EN GARE 16
- LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE APPUYEE PAR LES FONDS EUROPEENS 2014-2020 17

OBJECTIF 5 : CONTRIBUER A UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA BIODIVERSITE **18**

- LE CLASSEMENT EN PNR DU MARAIS POITEVIN 18
- LA PREPARATION DU PLAN LOIRE 2015-2020 19
- LE LANCEMENT DE L'ETUDE DE FAISABILITE D'UN PNR DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE ET DU LAC DE GRANDLIEU 19
- LA LABELLISATION DE LA RNR DE LA POINTE ST GILDAS DE PREFAILLES 19
- L'ADOPTION DU PLAN D'ACTIONS BIODIVERSITE 2014-2016 20

OBJECTIF 6 : FAIRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE UN ATOUT POUR LES TERRITOIRES **21**

- LA CONSTRUCTION DE STRATEGIES TERRITORIALES INTEGREES 21
- LA STRUCTURATION DU RESEAU DES DEVELOPPEURS ECONOMIQUES 22
- L'ADOPTION D'ORIENTATIONS PARTAGEES POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL 22
- LE LANCEMENT DE LA FABRIQUE REGIONALE DE PROSPECTIVE 22

INTRODUCTION

Ce rapport est **le 4ème rapport de développement durable de la Région des Pays de la Loire**. Il répond aux dispositions de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 dite Loi « Grenelle 2 » qui fait désormais obligation aux collectivités territoriales (les Communes et les établissements intercommunaux de plus de 50.000 habitants, les Départements et les Régions) de présenter chaque année un rapport sur leur fonctionnement et leur situation en matière de développement durable.

La Région a initié de nouvelles formes de collaboration sur la question du développement durable en adoptant en 2014, **une charte régionale du développement durable**. Ce texte permet de fédérer et d'engager les acteurs régionaux autour de six objectifs de développement durable.

Dans l'esprit de cette démarche, le présent rapport reprend l'architecture de la charte. Il présente ainsi la manière dont la Région décline les objectifs de la charte sur l'ensemble de ses politiques publiques. **Il ne reflète pas l'ensemble de l'action régionale mais met l'accent sur les actions majeures initiées en 2014.** Les actions initiées en 2012 et 2013 se sont ainsi poursuivies en 2014.

Objectif 1 : Diffuser la culture du développement durable : former et mobiliser pour changer

Le développement durable a besoin pour se déployer de citoyens formés et informés capables d'appréhender les enjeux, de prendre la mesure des risques, de faire évoluer leurs comportements quotidiens et de prendre part aux grands choix collectifs.

Il est donc essentiel d'amplifier à l'échelle régionale l'effort porté sur l'éducation au développement durable. Au-delà, il s'agit bien de mettre la culture du changement, de l'innovation et l'intelligence collective au cœur de nos pratiques.

Les engagements de la Charte :

- ✓ **Former les ligériens aux enjeux du développement durable**
- ✓ **Assurer la participation de tous aux choix collectifs d'avenir**
- ✓ **Soutenir et valoriser l'engagement citoyen et les initiatives mobilisatrices en faveur du développement durable**
- ✓ **Contribuer à l'apprentissage collectif du développement durable par la pratique, l'expérimentation et le faire-ensemble**

L'action de la collectivité régionale :

- L'adoption de la charte régionale

Le sommet « Rio +20 » a dressé en 2012 le bilan de 20 ans de démarches Agenda 21 dans le monde. Cet évènement a été fondateur de la notion d'objectifs de développement durable. Il s'agit de recentrer l'action de toutes les parties prenantes en définissant des cadres collectifs, pour valoriser le faire ensemble.
Inspirée par cet évènement auquel elle a participé, **la Région des Pays de la Loire a donc proposé aux acteurs régionaux un cadre collectif pour fédérer les actions : la Charte régionale de développement durable[1].** Elle a été élaborée à partir des échanges des 3e Assises régionales et de la journée du développement durable et de la responsabilité sociétale du 27 février 2014 et adoptée en juin 2014. Elle repose sur 6 objectifs de développement durable qui structurent le présent rapport.
Suite à cette adoption, **les réseaux d'acteurs ont été mobilisés et à ce jour, on compte une soixantaine de réseaux signataires.**

L'objectif en 2015 sera de les réunir pour partager et valoriser les bonnes pratiques, et d'engager une démarche d'évaluation pour mesurer les progrès réalisés collectivement.

[1] Pour en savoir plus : http://www.paysdelaloire.fr/dossiers-thematiques/charte-developpement-durable/

- L'organisation de la première journée régionale du développement durable et de la responsabilité sociétale

En février 2014 s'est tenue la première journée régionale du développement durable et de la responsabilité sociétale. Organisée à la Cité des Congrès de Nantes, en partenariat avec le Comité 21**,** elle a réuni plus de 800 personnes autour de conférences et d'ateliers. **L'objectif était de rassembler les acteurs qui œuvrent pour le développement durable afin de donner à voir l'ensemble des initiatives en région et de partager les solutions, les outils et les bonnes pratiques.**

Une seconde édition a été prévue en 2015.

- La poursuite de la démarche des établissements éco-responsables

L'un des engagements forts de la Région est **la mise en réseau des établissements autour d'une politique de développement durable**. Les thèmes prioritaires sont : la restauration durable, l'énergie et les actions éducatives.

L'année 2014 a vu la poursuite de l'accompagnement des lycées, des centres de formation des apprentis (CFA) et des maisons familiales rurales (MFR). La quasi-totalité des lycées publics et la totalité des CFA sont désormais « établissements éco-responsables ».

L'année 2014 a permis de renforcer la dynamique de réseaux qui avait commencé à voir le jour en 2010. L'organisation de rencontres entre les établissements autour du développement durable a permis de renforcer cette appropriation par tous. Ces différentes journées d'échanges ont eu pour thèmes : la création d'un passeport pour les éco-référents, le travail sur la gouvernance, l'animation de débats sur le thème « comment nourrir le monde ? », la réduction des flux.

En 2015, il s'agira de capitaliser sur le travail effectué durant ces cinq dernières années et de travailler plus particulièrement sur le thème des économies d'énergie et des enjeux du réchauffement climatique. L'année 2015 sera en effet marquée par la tenue de la COP21 en décembre à Paris. C'est pourquoi de nombreuses actions ont été mises en place dès la fin d'année 2014 afin de sensibiliser à la lutte contre le changement climatique.

Objectif 2 : Mettre la solidarité et la lutte contre les inégalités au cœur du développement durable

Le lien entre l'équité et la durabilité du développement est aujourd'hui clairement établi. En effet, nous ne sommes pas égaux devant les pollutions, la hausse des prix de l'énergie, les risques sanitaires. Promouvoir le développement durable, c'est donc lutter contre les inégalités. Cela suppose des actions visant, plus particulièrement, la santé, le logement, les quartiers urbains sensibles, mais aussi les zones les plus reculées et des accompagnements individualisés en réseau, au plus près du terrain, dans les bassins d'emplois.

Les engagements de la Charte :

- ✓ **Lutter contre la précarité et le gaspillage énergétiques**
- ✓ **Prévenir l'exposition aux problèmes de santé liés à l'environnement**
- ✓ **Faire du développement durable le levier d'une économie plus solidaire où chacun puisse trouver sa place**
- ✓ **Assurer l'égalité femmes-hommes, droit fondamental pour tous et toutes et lutter contre toutes formes de discrimination**
- ✓ **Développer des actions de coopération internationale dans notre champ de compétence**
- ✓ **Agir pour une alimentation de qualité pour tous**

L'action de la collectivité régionale :

- Le soutien à la création de maisons de santé pluridisciplinaires

Poursuivant la stratégie du Schéma régional Formations, Santé, Social et Territoires, la Région s'engage en faveur de l'amélioration de la santé des Ligériens à travers plusieurs actions : l'observation, la prévention et l'éducation à la santé, le soutien à la création de maisons de santé.

S'agissant des maisons de santé, la Région soutient depuis 2007 les collectivités territoriales pour la création de maisons de santé pluridisciplinaires. L'aménagement de l'offre de santé de proximité sur un territoire vise à réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins ou à prévenir leur développement, notamment en anticipant les départs des professionnels de santé. Cette démarche a un effet structurant sur tous les aspects de la vie locale, le développement de l'offre de santé apparaissant comme un véritable facteur de dynamisation des territoires. Par ailleurs, en favorisant la coordination et la continuité des soins, les maisons de santé pluridisciplinaires permettent d'améliorer la qualité du service offert en proximité aux Ligériens en matière de soins de premier recours.

En 2014, une aide sectorielle globale de 1 242 381 euros a été affectée à la création de cinq nouvelles maisons de santé portées par les Communautés de communes des Rives de Sarthe, des Portes du Maine, du Pays Fléchois (72) et du Canton de Segré ainsi que par la Commune de Baugé en Anjou (49). Au total, entre décembre 2007 et décembre 2014, ce sont ainsi quarante-et-une maisons de santé qui ont bénéficié d'un accompagnement régional.

En 2015, la Région a la volonté de poursuivre cette politique. Plus d'une cinquantaine de projets sont en cours d'élaboration sur le territoire régional, à des stades différents d'avancée.

- L'expérimentation des jeunes ambassadeurs des droits pour l'égalité

La Région, dans le cadre de son partenariat avec le Défenseur des droits, a lancé **un programme expérimental de sensibilisation à la lutte contre les discriminations en direction des lycées et des CFA du Maine-et-Loire : les Jeunes ambassadeurs des droits pour l'égalité (JADE).**

Ce projet repose sur la mobilisation de quatre jeunes en service civique, formés par le Défenseur des droits, pour réaliser deux heures de sensibilisation à la lutte contre les discriminations, en direction de classes de secondes (générales, technologiques, professionnelles) ou de classes de jeunes en CFA dans le Maine-et-Loire. Les quatre JADE ont été recrutés en septembre 2014 et sont accompagnés, dans le cadre de cette mission, à la fois par Unis-Cité et par le Défenseur des droits.

L'expérimentation du programme JADE sera poursuivie en 2015 en partenariat avec le Défenseur des droits et les acteurs éducatifs du Maine-et-Loire.

- La signature du protocole d'accord pour l'égalité professionnelle

La Région, au travers de l'Engagement régional pour l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations, adopté en janvier 2012, a défini soixante-dix actions qui touchent aux politiques régionales (formation professionnelle, aménagement du territoire, développement économique, structuration des lycées, apprentissage, etc.) et au fonctionnement interne de l'administration régionale (marchés publics, gestion des ressources humaines, accueil des usagers, etc.).

S'agissant du pilier « égalité femme-homme », la Région des Pays de la Loire a concrétisé sa signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes dans la vie locale en adoptant, dès juin 2009, un premier plan d'action en faveur de l'égalité femme-homme.

En 2014, elle a mis en œuvre une démarche interne, relative à l'amélioration de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette démarche a abouti, en septembre 2014, à la signature d'un protocole d'accord sur l'égalité professionnelle, par l'ensemble des organisations syndicales et le Président du Conseil régional.

L'année 2015 sera consacrée à sa mise en œuvre.

- L'adaptation au vieillissement des logements locatifs sociaux

La Région des Pays de la Loire va connaitre une croissance de sa population de 900 000 habitants d'ici 2040. Avec 620 000 personnes supplémentaires âgées de 60 ans ou plus, la région n'échappera donc pas au vieillissement de sa population avec des séniors qui représenteraient plus d'un tiers des habitants. Un des enjeux liés à ce vieillissement de la population réside dans le maintien à domicile et par conséquent nécessite d'adapter l'habitat des séniors.

Pour les locataires du parc locatif social, une réflexion a été menée en partenariat avec l'Union Sociale pour l'Habitat afin de prévoir un soutien de la Région aux bailleurs qui réaliseraient des travaux d'amélioration et d'adaptation de leur parc aux problématiques du vieillissement. **Ainsi, un**

nouveau dispositif régional a été mis en place afin d'aider les bailleurs sociaux à intégrer ces éléments dans leur stratégie de réhabilitation des logements. Cette nouvelle aide prend la forme d'une bonification de l'aide régionale de 1 000 €/logement accordée aux opérateurs. Afin d'inscrire cette intervention régionale dans une logique patrimoniale, cette aide n'est accordée que si les travaux s'inscrivent au préalable dans le cadre d'une réhabilitation thermique des immeubles concernés. Par ailleurs, pour pouvoir en bénéficier, les maitres d'ouvrage doivent mettre en œuvre un bouquet de travaux.

Depuis sa mise en place en 2014, la Région a soutenu une opération sur Saint Nazaire permettant d'adapter 106 logements pour un montant d'aide totale de 106 000 €.

En 2015, d'autres projets de bailleurs sont en perspective.

- La mobilisation régionale pour le plan « 100 000 formations prioritaires pour l'emploi »

En 2013, un Plan national de formation a été lancé par le Ministre du travail, de l'emploi de la formation professionnelle et du dialogue social, dans le cadre de la Grande Conférence sociale tenue fin juin 2013. Ce plan concernait au niveau national 30 000 demandeurs d'emplois entrés en formation pour être recrutés sur des métiers considérés en tension.
En 2014, un nouveau plan dit « 100 000 formations prioritaires pour l'emploi » a été lancé. La démarche doit répondre à des besoins de main d'œuvre identifiés, à des prévisions d'embauche des employeurs, et s'appuyer sur l'analyse des offres d'emplois non satisfaites, pour déterminer des besoins en compétences.
Sur le Plan 100 000, la Région intervient à hauteur de 1 430 parcours de formation au titre de l'objectif « Je me qualifie », et 812 places en sanitaire et social (aides-soignants), soit 2 242 places de formation sur le second semestre 2014. Par ailleurs, au titre de la politique de continuité professionnelle, une enveloppe de 475 000 € répartie entre 8 OPCA/OPACIF a été réservée en 2014 pour la réalisation de 625 POE.

- L'adoption du schéma d'animation du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)

L'orientation tout au long de la vie est un droit et un enjeu majeur. Au même titre que la formation, elle favorise l'accès à l'emploi et sécurise les transitions professionnelles.
L'objectif du Service Public Régional de l'Orientation : organiser un service d'orientation gratuit et de qualité pour toute personne, quel que soit son statut (scolaire, demandeur d'emploi, salarié, etc.) et en tout point du territoire qui tienne compte du contexte économique et social, des pratiques des entreprises, des objectifs de développement économique régional et des nouveaux usages technologiques des personnes.
300 professionnels ligériens de l'orientation se sont réunis le 16 décembre 2014 lors de la deuxième journée d'études sur l'orientation tout au long de la vie, organisée par le CARIF-OREF. A cette occasion, **le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) a été officiellement lancé**. Le SPRO s'appuie sur une collaboration nouvelle entre l'Etat, la Région et les partenaires sociaux, avec la collaboration des 16 opérateurs dont les CIO, Pôle Emploi, les missions locales. **En signant un schéma**

d'animation, ces acteurs se sont engagés à travailler tous ensemble à la qualité du service ainsi qu'à une meilleure connaissance des publics, du territoire et des emplois de demain.

- La prévention du décrochage scolaire

La Région a soutenu 86 projets d'établissements depuis 2012, dont 27 en 2014, en faveur de la prévention du décrochage scolaire et de la rupture de contrat d'apprentissage. Ces initiatives ont déjà permis d'accompagner 1 760 jeunes. Le projet du lycée d'Estournelles de Constant (72), par exemple, tend à établir un climat scolaire serein grâce à des séances collectives de sophrologie, à promouvoir la mobilité des élèves par la découverte des transports régionaux et départementaux, et à faire apprendre autrement en encourageant l'évolution des pratiques des enseignants. Et à Jallais (49), la maison familiale et rurale (MFR) organise la découverte des métiers de l'industrie et propose aux jeunes en mal de vivre un accompagnement favorisant leur mieux-être.

Par ailleurs, trois CFA affichant un taux de rupture de contrat d'apprentissage important pour certains métiers (hôtellerie, restauration, bâtiment) participent à une expérimentation nationale qui vise à mettre en place de nouvelles modalités d'accompagnement des apprentis, des maîtres d'apprentissage et des équipes pédagogiques.

- La réouverture de la ligne ferroviaire Nantes-Châteaubriant

Trente-quatre ans après sa fermeture, **la ligne ferroviaire Nantes – Châteaubriant a été ré-ouverte au trafic voyageur par une exploitation dédiée tram-train le 28 février 2014**. Ce projet représente pour la Région une opération majeure d'aménagement durable du territoire. La réouverture de la ligne Nantes – Châteaubriant signifie en effet la renaissance, le retour d'un service public abandonné pendant de nombreuses années, au travers duquel deux objectifs sont poursuivis : d'une part lutter contre l'utilisation de la voiture particulière et la congestion automobile qu'elle génère dans la zone périurbaine de la ligne, jusqu'à Nort-sur-Erdre, et d'autre part favoriser le désenclavement du nord du Département de la Loire-Atlantique, c'est-à-dire la partie rurale de la ligne entre Nort-sur-Erdre et Châteaubriant. C'est aussi une opportunité de développement économique et démographique pour les territoires traversés grâce aux bénéfices et à l'attractivité du tram-train. Cette réouverture permet également de reconnecter ces territoires aux réseaux de transport ferroviaire régional et national via les correspondances possibles en gare de Nantes. Enfin, il s'agit d'une démarche environnementale forte, en proposant un mode de transport davantage respectueux de l'environnement et des riverains (absence d'émission de polluants et faible niveau sonore), qui doit permettre une économie des émissions de CO_2 d'environ 8 700 tonnes par an.

Le coût du projet (études et travaux) s'élève à plus de 210 M€ courants, tous périmètres de maîtrise d'ouvrage confondus, avec une participation financière de la Région de 67,03 M€ (31,8%). A ce montant, il faut ajouter l'acquisition de 15 rames tram-train DUALIS pour exploiter la ligne pour un coût d'environ 60 M€, financée à 100% par la Région, ce qui porte son engagement global à près de 127 M€.

- Une nouvelle coopération autour de la gestion de l'eau

Liés depuis 2009 par des accords de coopération dans les domaines de l'enseignement secondaire et supérieur, du tourisme solidaire, de la culture et du sport notamment, les Pays de la Loire et le

Yucatan ont répondu ensemble à l'appel à projets franco-mexicain lancé en 2014 pour soutenir la coopération entre les deux pays. **Portant sur la gestion et la protection de la ressource en eau dans cet État du sud-est mexicain**, leur dossier a été retenu : il vise à jeter les bases d'une politique de l'eau au Yucatan, à partir des enseignements des modèles français en général et ligérien en particulier.

Objectif 3 : Remettre l'humain au cœur de l'économie

Si la prise en compte des enjeux environnementaux dans notre activité économique est essentielle, elle ne suffit pas : l'économie de demain doit être non seulement verte, mais aussi humaine, responsable et innovante.
Pour aller plus loin, il est nécessaire de faire émerger d'autres formes de création de valeur. Le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en est un des exemples, avec pour ambition de construire une société différente, plus égalitaire, où l'économie est au service de l'humain et non l'inverse.
D'autres modèles alternatifs se déploient grâce au développement durable (économie circulaire, économie de fonctionnalité, éco-conception, écologie industrielle, économie collaborative...). Développer les circuits courts de la finance pour orienter l'épargne locale vers les projets ligériens doit permettre d'ancrer les activités sur les territoires et d'anticiper ces mutations.

Les engagements de la Charte :

- ✓ **Inventer un nouveau modèle économique et financier**
- ✓ **Accompagner les PME dans leur démarche vers la RSE**
- ✓ **Créer de l'emploi sur nos territoires pour toutes et tous**

L'action régionale :

- La mise en place du fonds régional d'aide au conseil RSE

La Région poursuit son travail de mise en relations, d'échange et de co-construction en se basant sur le référentiel régional partagé pour la RSE. Le déploiement de la démarche RSE se fait avec des partenaires tels qu'Audencia ou le Comité 21. En juin 2014, le Fonds régional d'aide au conseil RSE a été mis en place. **Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement des petites et moyennes entreprises dans leur engagement pour la RSE, la Région finance 50 % à 80 % du recours à un conseil externe pour la mise en œuvre d'une démarche RSE**. Les cinq domaines du référentiel régional partagé sont pris en compte dans la démarche : social, environnemental, économique, territorial et gouvernance. Le Fonds Pays de la Loire RSE, instauré en 2013 et porté par le FONDES est monté en puissance. Son principe est l'accord d'un prêt pour financer des projets de développement des entreprises responsables, évaluées sur la base du référentiel régional partagé pour la RSE.

Les initiatives collectives visant à déployer la démarche au niveau local sont également soutenues par la Région. Il s'agit d'épauler et de regrouper les petites et moyennes entreprises qui ont pour volonté de s'inscrire dans une démarche de RSE à l'égard de leurs salariés, leurs clients et leurs partenaires.

- Le développement de circuits courts de la finance

Afin de conforter un véritable « circuit court de la finance » la Région s'intéresse au financement participatif. Les entreprises cherchent de nouvelles solutions de financement et les plateformes de financement participatif se développent. **La Région travaille au développement de partenariats avec des plateformes qui choisissent de s'ancrer dans le territoire régional**. Ces plateformes numériques

permettent de créer de véritables communautés qui transforment des idées en projets avec de la souplesse, de la transparence, et de la réactivité. Cette solution permet également aux citoyens de se réapproprier la finance et de décider de leurs priorités. Tout l'enjeu est d'assurer une utilisation locale de l'épargne.

Un label « crowdfunding local » est en cours de création sur le territoire régional et il intègrera les enjeux de développement durable comme le lien social ou la responsabilité sociétale des entreprises.

Enfin, la Région souhaite aider les entreprises innovantes à accéder au financement participatif et y réussir leurs levées de fonds.

- L'adoption d'un nouveau dispositif d'aide à la modernisation de l'Artisanat et du Commerce

Dans l'objectif de soutenir l'économie de proximité non délocalisable, la Région a lancé pour la période 2009-2013 des Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC). Les ORAC durent trois ans et permettent d'agir sur la structure des entreprises au travers d'aides directes individuelles à l'investissement (rénovation et aménagement des locaux d'activités, modernisation et développement de l'outil de production). Depuis 2009, 500 entreprises régionales sur 9 territoires ont été soutenues pour un montant total de près de 5 M€ par la Région. Dans le cadre de l'Agenda 22, certains travaux étaient liés à la mise en accessibilité des personnes en situation de handicap.

En 2014, un nouveau dispositif régional a été adopté avec une affectation de 4 000 000 d'euros. **L'objectif de cette aide est de consolider les entreprises commerciales, artisanales et de services de proximité et de contribuer au maintien du maillage économique et à l'attractivité des territoires.**

Ce dispositif prévoit :

- des aides pour l'animation du territoire,
- des aides à l'investissement de modernisation des entreprises,
- des aides pour les actions collectives d'accompagnement des entreprises.

Il s'adresse en priorité aux territoires qui s'inscrivent dans une démarche stratégique intégrée sur l'économie et qui bénéficient d'un accompagnement régional au titre des démarches « Agir Pour » et « Agir avec ».

Les collectivités territoriales sont les relais des entreprises pour l'obtention des financements régionaux. En partenariat avec les chambres consulaires, ils assurent un accompagnement des entreprises pour le montage de leur projet en les sensibilisant fortement sur les thématiques de la RSE et de la numérisation des entreprises. L'approche s'articule aux autres boîtes à outils régionales (Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux, 500 projets, prêt croissance).

- Le lancement de la silver économie

La Région a lancé officiellement, le 18 avril 2014, la filière Silver économie et est ainsi devenue la 4ème région à lancer cette filière. Dans ce cadre, la Région a soutenu la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint Nazaire à hauteur de 106 000 € pour le développement de la Silver économie. **L'idée étant d'encourager les innovations visant à accompagner les personnes âgées afin qu'elles ne perdent pas leur autonomie.** Ce soutien financier a permis aux entreprises concernées de réaliser des premières actions d'accompagnement individuelles et collectives afin d'améliorer leur mise en marché auprès des clientèles séniors. De plus, la Région Pays de la Loire est la seule région de France à disposer d'un Gérontopôle pluridisciplinaire intégrant l'économie, les formations, la recherche et le territoire.

- Le développement économique de la filière culturelle

En Pays de la Loire, les différents secteurs culturels se structurent progressivement en filières, à travers le déploiement de pôles ressources qui initient une nouvelle dynamique d'organisation et de coopération entre les acteurs concernés. Les secteurs des musiques actuelles et du livre disposent déjà d'une telle structure. Les secteurs des arts visuels et du cinéma-audiovisuel préparent actuellement la mise en ligne d'une plateforme d'informations. Et le secteur du patrimoine travaille à la création d'une base de données partagée.
Cette « mise en filière » contribue au développement économique de la culture. Une mission a également été confiée dans ce but à l'Agence régionale, en janvier 2014. Faisant suite aux observations participatives et partagées de la conférence consultative régionale de la culture (CCRC) et à l'analyse des filières culturelles du Groupe de recherche angevin en économie et management (Granem), **ce travail vise à préciser les besoins des entreprises culturelles et créatives concernant le développement, l'innovation, le financement ou encore l'international, et à identifier les outils d'accompagnement permettant de consolider leur modèle économique.**

- Le développement des contrats de progrès

Mis en place en avril 2012, **le contrat de progrès instaure un engagement de l'entreprise pour toute aide régionale supérieure à 100 000 €** (ou 200 000 € cumulés sur trois ans). Ainsi, elle se fixe des objectifs de progression quantitatifs et qualitatifs vérifiables dans les domaines suivants : développement quantitatif et qualitatif de l'emploi et de la formation ; promotion de l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations ; responsabilité à l'égard des acteurs de l'environnement économique et territorial ; préservation des ressources et maîtrise de son impact environnemental.
En 2014, 27 contrats ont été conclus, portant leur total à 36, et concernant 11,5 M€ d'aides et plus de 6 000 salariés.

Objectif 4 : Bâtir une région post-carbone résiliente au changement climatique

Le constat est aujourd'hui partagé par tous, la transition énergétique est une nécessité. C'est une nécessité pour des raisons liés à la raréfaction des ressources fossiles et à la lutte contre le changement climatique. Mais c'est aussi une nécessité économique, puisque notre territoire dépense chaque année près de 3,5 milliards d'euros pour importer du pétrole et du gaz. Et c'est une nécessité sociale, car les ménages les plus défavorisés sont aussi les plus exposés à la précarité énergétique en France, et aux effets adverses du changement climatique au niveau mondial.

A l'horizon 2050, les objectifs sont clairs : diviser par 2 la quantité d'énergie finale consommée, stabiliser la consommation électrique et produire l'équivalent en volume avec des énergies renouvelables (notamment marines) issues du territoire, réduire fortement la dépendance du secteur des transports à la consommation de pétrole, diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre.

Les engagements de la Charte :

- ✓ **Contribuer à la stratégie régionale de transition énergétique en agissant chacun à notre niveau**
- ✓ **Réduire l'empreinte écologique liée à la mobilité individuelle et au transport des marchandises**
- ✓ **Développer l'emploi local dans les filières de la transition énergétique**
- ✓ **Amplifier la lutte contre le changement climatique**
- ✓ **Encourager, accompagner et développer les projets de territoire et citoyens**

L'action régionale :

- L'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie régionale de transition énergétique

De mai 2012 à décembre 2013, la Région des Pays de la Loire a engagé une vaste réflexion sur la transition énergétique et le changement climatique au travers des Etats Régionaux de l'Energie. Cette démarche de concertation a permis d'élaborer un scenario de transition énergétique partagé pour le territoire régional à horizon 2050.
Pour mettre en œuvre ce scenario, **la Région a souhaité élaborer une stratégie régionale de transition énergétique[2], véritable feuille de route opérationnelle 2014-2020**. Elle est construite autour de trois axes et comprend 30 actions. Au cours de l'année 2014, neuf groupes de travail thématiques ont été mis en place afin de concrétiser ces 30 actions. **La Région assure ainsi son rôle de chef de file des politiques énergie-climat**.
En janvier 2015, une Conférence plénière a réuni l'ensemble des acteurs pour faire un point d'avancement de sa mise en œuvre.

[2] Pour en savoir plus : http://www.paysdelaloire.fr/politiques-regionales/environnement/energie/

A noter parmi les projets en cours ou à venir : l'ouverture de 5 guichets uniques de la rénovation sur le territoire d'ici l'été 2015, un projet de charte régionale pour stimuler la rénovation énergétique des logements des particuliers, la création d'un outil financier régional pour financer les travaux des particuliers, la signature de convention de transition énergétique avec les acteurs économiques, la création de financements pour les entreprises engagées dans la transition énergétique, la mise en place d'un dispositif régional d'observation énergie-climat.

Lors du Budget Primitif 2015 a également été voté le Plan Climat Energie Territorial, élaboré au cours de l'année 2014. Il s'agit d'un volet interne dit volet « Patrimoine et services » dont le but est d'agir sur le patrimoine et le fonctionnement de la collectivité. Il est articulé autour de cinq axes et comprend 11 actions :
Axe 1 : Consolider encore la connaissance des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité régionale pour mieux agir
Axe 2 : Poursuivre et valoriser le travail important déjà engagé en matière d'efficacité et de sobriété énergétique du parc immobilier régional
Axe 3 : Continuer d'améliorer la performance environnementale du service public régional de transport
Axe 4 : Avancer encore dans l'évolution des pratiques en matière de déplacements
Axe 5 : Continuer de favoriser une gestion écoresponsable pour affirmer l'ambition d'une collectivité exemplaire

- La rénovation énergétique des bâtiments

Dans l'esprit de la stratégie de transition énergétique, la Région a poursuivi son soutien aux projets de réhabilitation énergétique des bâtiments améliorant d'au moins 40 % leur performance énergétique :

- les particuliers avec l'Aide Régionale aux Économies d'Énergie pour les Particuliers (AREEP), dispositif mis en place fin 2009, qui a permis de financer la rénovation de 8 927 logements, mobilisant un budget régional de 49,3 millions € représentant 160 millions € de travaux réalisés ;
- les copropriétés avec une aide créée en 2011, qui a bénéficié à 7 copropriétés pour un budget régional de 527 720 € ;
- les collectivités avec une aide instaurée en 2011, qui a permis la rénovation de 190 bâtiments publics avec une participation régionale de 7,4 millions € représentant 25 millions € de travaux.

La Région participe aussi depuis juillet 2009 **au soutien des bailleurs sociaux** qui réhabilitent leur parc locatif. L'objectif est de renforcer la performance énergétique des logements, qui se traduit par un profit direct aux usagers, les gains énergétiques devant conduire à une baisse du coût des charges acquittées par les locataires. Depuis la mise en place de ce dispositif, la Région a soutenu la réhabilitation de 6 039 logements pour un montant d'aide totale de 20 267 062 €.

Par ailleurs, pour atteindre les objectifs de rénovations énergétiques des logements, il est nécessaire d'accompagner les particuliers dans leur démarche de réhabilitation énergétique et thermique de leur logement. Dans cette finalité, la Région soutient depuis de nombreuses années le réseau des Espaces Info Energie (EIE) et le réseau des Relais Bois Energie (RBE). **L'accélération et la massification**

des rénovations énergétiques supposent une animation/conseil mieux organisée et plus efficace selon le principe de « guichet unique », que la Région souhaite voir se développer sur l'ensemble des territoires. Ainsi, dès 2015, différents territoires vont expérimenter la mise en œuvre, sur trois ans, d'un service de rénovation énergétique du logement et partager leurs expériences avec d'autres territoires en cours de réflexion.

- La rénovation énergétique des lycées et CFA

Un des symboles fort de la politique régionale en matière de lutte contre le changement climatique est la mise en œuvre d'un programme ambitieux d'optimisation des performances énergétiques du parc immobilier régional et notamment de tous les lycées du territoire. En 2010, la Région Pays de la Loire a souhaité poursuivre cette ambition en s'engageant à horizon 2030, au-delà du cadre réglementaire, à réduire de 30 % la consommation d'énergie par habitant, à produire 30 % de son énergie à partir de sources renouvelables et à réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre en cohérence avec le calendrier national et international.

Ainsi, en 2013, **la Région a lancé une expérimentation de contrats de performances énergétiques sur la conduite, l'exploitation et la maintenance des installations techniques**. Une première expérimentation de passation de marchés publics de performances énergétiques (MPPE) a été conduite sur trois établissements (2 lycées et 1 CFA), pour une durée de huit ans, visant à garantir 20 à 25 % d'économie d'énergie.
En 2014, cette procédure de M.P.P.E. s'est poursuivie sur 14 autres établissements avec un objectif de 25 % d'économies d'énergie.

Ces prescriptions 3 x 30 % sont intégrées dans toutes les opérations de constructions ou de restructurations inscrites dans le Plan d'investissements immobiliers des lycées pour la période 2011 / 2016. Parmi les opérations significatives en matière d'amélioration des performances énergétiques lancées en 2014, il convient de citer parmi les opérations lancées le changement d'énergie de la chaufferie fuel au lycée Agricole Edgard Pisani, la réfection de la chaufferie au LP Gaston Lesnard à Laval, et la poursuite de raccordements à des réseaux de chaleur urbain qui ont été opérés, à l'exemple du lycée Henri Bergson à Angers (49). Le budget consacré à ces opérations s'est élevé, en 2014, à 7 M€.

- L'amélioration de la performance environnementale du service public régional de transport par l'installation de mobiliers vélos sécurisés en gare

La Région des Pays de la Loire souhaite favoriser l'utilisation du vélo comme mode de rabattement ou de diffusion dans les gares et haltes du réseau régional, tout en limitant la montée des vélos dans les trains.
Pour répondre à cet enjeu, **un programme d'installation de mobiliers vélos individuels sécurisés a été déployé en 2014 dans 80 gares et haltes**. Ce mobilier sécurisé individuel propose une triple sécurisation des vélos (selle, cadre, roue) et la protection de la selle des intempéries. Les gares et haltes sont équipées de 4 à 16 emplacements selon les sites. Il s'agit d'un dispositif original, la Région

des Pays de la Loire est la première Région à avoir lancé un déploiement de stationnements sécurisés d'une telle ampleur dans 80 gares.

- La mise en œuvre de la transition énergétique appuyée par les fonds européens 2014-2020

Près de 74M€ du Fonds européen de développement régional (FEDER) seront mobilisés pour soutenir des actions en faveur d'une économie plus sobre en énergie. L'axe 4 du programme opérationnel FEDER-FSE, intitulé « soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs », est dédié à cette thématique et expose les conditions d'éligibilité des projets. Le FEDER encouragera le développement de nouvelles pratiques en soutenant notamment des actions valorisant les sources de production renouvelables, favorisant le recours aux transports en commun et aux modes doux, ou encore facilitant l'émergence de nouvelles technologies à travers la recherche et l'innovation en lien avec l'efficacité énergétique. L'amélioration de la performance énergétique sera également recherchée à travers le soutien aux projets de rénovation énergétique des logements sociaux, des collèges, des lycées et des bâtiments communaux.

Dans le cadre de l'approche territoriale, les agglomérations pourront solliciter une aide du FEDER, via les investissements territoriaux intégrés, pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur Plan climat énergie territorial. Les territoires ruraux et péri-urbains sélectionnés dans le cadre de la démarche Leader, pourront quant à eux solliciter une aide du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour mettre en œuvre les actions en lien avec la transition énergétique validées dans leur stratégie de territoire.

Le FEADER interviendra également pour accompagner les exploitants agricoles dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments d'élevage (ex : travaux d'isolation, chauffage solaire, etc). Un appel à projet devrait être lancé en avril 2015.

Objectif 5 : Contribuer à une gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité

Le territoire régional dispose d'une biodiversité remarquable. Elle s'explique par la diversité des habitats, un réseau hydrographique dense autour d'un des plus beaux fleuves naturels d'Europe et des milieux humides particulièrement nombreux, un maillage bocager omniprésent ainsi qu'une frange littorale importante.
Cette biodiversité est un atout, il est fragile, il faut le protéger, sans pour autant entrer dans une logique de sanctuarisation. Les paysages et les milieux sont le fruit des interactions entre l'homme et la nature, ils évoluent, mais nous en sommes responsables.

Les engagements de la Charte :

- ✓ **Contribuer à une meilleure connaissance de la biodiversité et des richesses naturelles**
- ✓ **Protéger les milieux et les ressources**
- ✓ **Economiser les ressources**
- ✓ **Renouveler et recycler**
- ✓ **Assurer une gestion durable des sols, notamment en luttant contre leur artificialisation**

L'action régionale :

- Le classement en PNR du Marais Poitevin

En 2014, la Région Pays de la Loire a approuvé, avec 93 communes, 14 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les Conseils Généraux des Deux-Sèvres, de Charente-Maritime et de Vendée et la Région Poitou-Charentes, le projet de charte de Parc Naturel Régional (PNR) du Marais Poitevin. Les avis favorables du Conseil National de Protection de la Nature et la Fédération des Parc Naturels Régionaux de France ainsi que de Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie ont ensuite permis la labellisation du marais Poitevin en PNR pour 12 ans. Le Marais Poitevin est devenu le 49ème PNR de France.

Le Marais Poitevin s'inscrit dans le développement durable, autour de cinq missions définies pour tous les PNR :
– la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel (gestion adaptée des milieux, maintien de la biodiversité)
– l'aménagement du territoire (définition et orientation des projets d'aménagement)
– le développement économique et social (coordination des actions pour assurer une qualité de vie sur le territoire, promotion touristique, soutien a l'agriculture durable)
– l'accueil, l'éducation et l'information du public (expositions, activités éducatives, de découverte et de loisirs, sorties naturalistes...)
– l'expérimentation et la recherche.

- La préparation du Plan Loire 2015-2020

Le précédent Plan Loire étant prévu pour la période 2007-2013, il a été question en 2014, de construire le nouveau Plan Loire. **Il s'agit de réaliser un contrat de projets à l'échelle des 9 régions du bassin de la Loire et de construire le FEDER Loire.** Ce plan s'organise sur la période 2015-2020. Le Plan Loire apportera son soutien au programme d'actions sur la Loire et aux travaux de restauration dans les marais de l'estuaire. Les deux Plans Loire à venir pour les périodes 2015-2020 et 2021-2027 représentent un programme global estimé à 62 millions d'euros, dont 25 millions d'euros pour le Plan Loire de 2015-2020.

Les priorités en 2015 seront :
- l'engagement du programme d'actions pour la Loire en vue de l'amélioration de son fonctionnement écologique ;
- la finalisation d'un nouveau Plan Loire 2015-2020 ;
- la poursuite de l'accompagnement financier optimisé des structures travaillant sur la Loire.

- Le lancement de l'étude de faisabilité d'un PNR de l'Estuaire de la Loire et du lac de Grandlieu

Avec pour objectif de concilier économie et écologie, **la Région Pays de la Loire a porté une étude de faisabilité d'un PNR de l'estuaire de la Loire et du lac de Grandlieu**. Celle-ci conclut que la création d'un PNR est justifiée par la présence d'un patrimoine naturel, culturel et paysager de grande qualité, mais fragile et menacé, et qu'elle pourrait favoriser la préservation et le développement durable du site. Il revient maintenant aux acteurs locaux, s'ils le souhaitent, de se réunir afin d'engager une charte pour ce territoire dans le but d'obtenir son classement en parc naturel régional.

- La labellisation de la RNR de la pointe St Gildas de Préfailles

En 2014, le site de la Pointe Saint-Gildas à Préfailles a obtenu le label Réserve Naturelle Régionale[3] (RNR). Cette réserve est donc la deuxième RNR du Pays de Retz, après le lac de Grand Lieu. Les RNR permettent d'agir en faveur de la biodiversité et de valoriser les territoires. Il s'agit de préserver la biodiversité, notamment les espèces menacées et d'en faire un atout pour le territoire. D'ailleurs, 161 espèces animales et 220 essences végétales y ont été recensées.

La Région versera une subvention à hauteur de 91 927 euros à la municipalité de Préfailles, dans le cadre de la réalisation du plan de gestion 2014-2016, pour être gestionnaire de la réserve.

Le site, accueillant chaque année 500 000 visiteurs, restera ouvert au public et sa sensibilisation fait partie de la labellisation. Les autres actions du projet sont l'identification des richesses du site, la restauration et l'entretien du milieu et le suivi scientifique.

[3] Pour en savoir plus : http://www.paysdelaloire.fr/index.php?id=4173

- L'adoption du plan d'actions biodiversité 2014-2016

La Région des Pays de la Loire a adopté le 26 juin 2014 un nouveau plan d'actions régional en faveur de la biodiversité[4] pour la période 2014-2016. Il a été construit à partir d'une concertation avec les acteurs du territoire. Il comprend à la fois les contributions recueillies sous formes d'entretiens, d'ateliers et d'enquêtes ainsi que les données de l'évaluation du précédent plan. De plus, il intègre une notion d'exemplarité de la Région, qui fera l'objet d'une évaluation.

Ce plan s'articule autour de quatre enjeux :

Connaître et évaluer : L'acquisition et la diffusion des savoirs est un axe essentiel. On peut citer comme exemple, le géoportail régional Géopal qui recense les données collectées sur la biodiversité ligérienne.

Préserver et gérer : Afin de valoriser la biodiversité, deux labels sont attribués à différents territoires en Région Pays de la Loire : le label Réserves Naturelles Régionales (RNR) et le label Parcs Naturels Régionaux (PNR). Ces espaces accueillent un quart des plantes dites « prioritaires » et deux tiers des espèces animales. La Région soutient également la gestion durable des milieux forestiers et bocagers, et les initiatives agricoles en faveur de la biodiversité.

Partager : La Région soutient différents projets qui vont en ce sens comme des actions visant à impliquer la population dans des démarches d'observation de la nature, telles que les opérations « Pas de printemps sans ailes » et « Un dragon dans mon jardin ». Des manifestations régionales participent aussi à l'objectif de faire connaître au grand public la nature et ses richesses, par exemple « la semaine de la nature » et « le mois des parcs ».

Une région engagée : la Région s'engage à être exemplaire dans ses actions, pour cela elle met en place différentes actions pour inciter les élus et agents à mettre la biodiversité au cœur des pratiques de gestions des propriétés non bâties.

[4] Pour en savoir plus : http://www.paysdelaloire.fr/politiques-regionales/environnement/espaces-naturels/

Objectif 6 : Faire du développement durable un atout pour les territoires

L'armature équilibrée du territoire constitue une grande spécificité régionale. Elle est un véritable antidote à la désertification qu'elle a réussi à contenir jusqu'ici, mais cet équilibre demande à être maintenu et renforcé. La solidarité doit donc être au cœur des relations entre les territoires de notre région. Cela invite à s'appuyer sur les projets et la dynamique propre de chacun pour la nourrir et la déployer.

Au-delà des questions d'aménagement de l'espace, il s'agit de donner à tous les territoires les clés pour penser leur avenir en articulation avec les enjeux et défis du développement durable et de la transition énergétique. L'objectif est de construire ensemble des stratégies partagées et de les mener solidairement au sein du territoire régional.

Les engagements de la Charte :

- ✓ **Identifier et valoriser les opportunités ouvertes**
- ✓ **Inscrire notre activité dans un projet global de développement durable**
- ✓ **Elaborer une vision partagée et un projet de « vivre ensemble »**

L'action régionale :

- La construction de stratégies territoriales intégrées

La Région incite les territoires à construire des stratégies territoriales intégrées. Ainsi, plusieurs dispositifs ou programmes vont dans ce sens.

En juillet 2014, la Région a lancé **un appel à stratégie LEADER**. Les candidatures de 28 territoires ont été instruites, dont 11 nouveaux Groupements d'action locale (GAL). Le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen qui entre dans l'axe 4 du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). L'objectif est de soutenir les projets collectifs des territoires.

Les territoires doivent élaborer pour 7 ans (2014-2020) une stratégie globale de développement, déclinée en plan d'actions sur la base des trois piliers actuels des nouveaux contrats régionaux : économie/emploi/formation, environnement/mobilité et transition énergétique et solidarités territoriales et humaines.

Grâce à une enveloppe réservée, les territoires ruraux et péri-urbains sélectionnés bénéficieront d'une aide du FEADER pour mettre en œuvre leurs actions.

La démarche **« Agir pour »**[5] s'est également poursuivie. Cette dernière vise à soutenir des territoires qui présentent des fragilités (données sociodémographiques, chômage, accessibilité...) en construisant avec eux une stratégie territoriale de développement consolidée sur les champs de l'économie, de l'emploi et de la formation. Ces territoires sont ciblés et volontaires. Ils sont accompagnés dans leur recherche de solutions d'actions en matière de développement économique. Des outils d'intervention et une feuille de route opérationnelle sont élaborés avec eux.

Fin 2014, six territoires ligériens bénéficiaient de cet accompagnement et deux autres seront accompagnés en 2015 : le Grand Saumurois, le Sud Vendée, le Sud Sarthe, le Nord Mayenne, le Nord Sarthe, le Segréen, les Vallées d'Anjou et le Perche Sarthois.

- La structuration du réseau des développeurs économiques

Quelques 500 professionnels en Pays de la Loire sont impliqués dans le développement économique. **La Région, en tant que chef de file de l'action économique, souhaite s'appuyer sur ce réseau en pleine structuration pour renforcer son intervention en faveur des territoires et des entreprises ligériennes**. L'animation a été confiée à l'agence régionale et, en proximité aux délégués régionaux aux territoires. Ces derniers proposent aux développeurs économiques des rencontres thématiques en phase avec les réalités locales. L'agence régionale prépare également un cycle de formations.

- L'adoption d'orientations partagées pour le développement culturel

Le deuxième mandat de la conférence consultative régionale de la culture (CCRC) s'est achevé en 2014 par **la publication d'un texte d'orientations partagées pour le développement culturel**[6] **en région, une feuille de route au service du soutien à la création, à l'action culturelle et à la diffusion au plus près de tous les publics.** Dans un contexte de réforme territoriale et de mutation de la culture, ce document a vocation à enrichir et à renouveler les politiques culturelles en Pays de la Loire, en fixant des objectifs concertés et en imaginant des méthodes de travail innovantes et une nouvelle forme de gouvernance.

Il propose ainsi des engagements par secteur (arts visuels, cinéma-audiovisuel, livre, patrimoine, spectacle vivant) et ouvre des chantiers transversaux (économie, emploi-formation, relations aux territoires et aux publics, observation) en vue de garantir une véritable démocratisation de l'accès à la culture et de dynamiser un tissu économique de poids en Pays de la Loire.

- Le lancement de la Fabrique régionale de prospective

Dans le prolongement des 3e Assises régionales, **une Fabrique de prospective**[7] **a été installée en janvier 2014 dans le but d'alimenter le travail de recherche en signaux faibles et de propositions innovantes permettant d'éclairer l'ensemble des politiques publiques, non seulement de la Région, mais aussi des autres acteurs publics en Pays de la Loire, à l'horizon 2040**.

---

[5] Pour en savoir plus : http://www.paysdelaloire.fr/politiques-regionales/territoires/actu-detaillee/n/loffre-de-service-agir-pour-les-territoires/

[6] Pour en savoir plus : http://www.culture.paysdelaloire.fr/politiques-culturelles/conference-regionale-consultative/

[7] Pour en savoir plus : www.horizons2040.fr

Réunissant associations, universitaires, collectivités, chambres consulaires et instances consultatives, elle permet d'éclairer d'un regard nouveau des thématiques traitées jusqu'alors de manière séparée et de mutualiser toutes les énergies disponibles pour nourrir des réflexions audacieuses.

La Fabrique de prospective régionale a déjà travaillé sur l'avenir de la démocratie, les nouveaux équilibres ville-campagne et l'économie collaborative.